

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NEE, adjoints, Mme Céline REJASSE, M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND, M. Henri ROBERT, Mme Frédérique VALLON, M. Thierry DENEPOUX

Mme Anne KLEINE est arrivée à 18h50

Mme Frédérique VALLON a quitté la séance à 19H40

Secrétaire de séance : Mme. Céline REJASSE,

Observation sur le compte rendu de la séance du 18 décembre 2016. Mme Sylviane NEE signale que dans les questions diverses, il convient de noter :

- Qu'elle n'a pas adressé le formulaire de demande des dates des manifestations aux associations à la Communauté de Communes Dronne et Belle car c'était à la Mairie à répondre directement. Elle précise que l'office de tourisme de Brantôme l'a informé que l'on pouvait les prévenir 24h avant pour une manifestation.
- Qu'en ce qui concerne le domaine BARBARIE ce n'est pas le représentant de la DRAC qu'il fallait lire mais le professeur organisateur Mr THIBAUT. Elle informe qu'il viendra fin février et la 1^{er} semaine de mars. Après ces observations, le compte rendu du 18 décembre est approuvé.

1°) DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET CONTRATS D' OBJECTIFS POUR LES TRAVAUX DE 2016

Monsieur Christian MAZIERE, Maire, attire l'attention sur les différents travaux à entreprendre sur les bâtiments communaux pour l'année 2016 et propose de mettre en priorité :

1. Remise en état de la cuisine et éclairage de sécurité de la salle polyvalente suite au passage de la commission de sécurité.

Il donne communication des devis : 9 237 HT 11 084.40 TTC

2. Ravalement façade logement ancien presbytère et démolition d'une ruine+remplacements fenêtres (suite à la réfection toiture) portes et volets

Il donne communication des devis : 17 021 HT 19 371.60 TTC

3. Rénovation des parties communes logements communaux (platerie, peinture),

Il donne communication des devis : 1 880 HT 2 068 TTC

Il ajoute qu'afin de financer cette opération, il conviendrait de solliciter des subventions

- Contrat d'objectif
- DETR

Le solde de cette opération sera financé par les fonds propres de la commune et/ou un emprunt.

► Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Approuve la priorité citée ci-dessus à savoir en

1er Remise en état de la cuisine et éclairage de sécurité de la salle polyvalente suite au passage de la commission de sécurité,

En 2^{ème} Ravalement façade logement ancien presbytère et démolition d'une ruine dans le jardin +remplacements fenêtres (suite à la réfection toiture) portes et volets,

En 3^{ème} Rénovation des parties communes logements communaux (platerie, peinture)

- reconnaît l'urgence et l'utilité des travaux

- approuve les estimations,

- Sollicite les subventions (contrats d'objectifs, et DETR)

- s'engage à voter la part contributive de la Commune dans la dépense

- précise que le financement de cette opération sera assuré par les subventions, propres et/ou un

emprunt.

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibéré à l'unanimité.

2°) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC/ VENTE DE PIZZAS(MARIUS PIZZA - M. Olivier DUBOURVIEUX)Du 18/03/2016 au 17/03/2017

M. Le Maire explique à l'Assemblée qu'il a reçu une demande de M. DUBOURVIEUX Olivier, lequel sollicite le renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public les dimanches (après-midi/soirée) de 16 H à 21H30/22H pour la vente de pizzas sur l'espace situé Place de la Bascule de LA CHAPELLE FAUCHER. Cet endroit permet à la fois le stationnement de son camion pizza ainsi que les véhicules des clients. Il demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil demande qu'un vote soit effectué pour une augmentation de la redevance de l'occupation du domaine public à 30€ ou 50€

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de fixer, avec
2 votes pour l'augmentation à 30€ et
7 votes pour l'augmentation à 50 €

D'attribuer pour la période du 18 mars 2016 au 17 mars 2017, une redevance pour occupation privative du domaine public d'un montant de 50 € à l'encontre de M. Olivier DUBOURVIEUX pour l'entreprise « MARIUS PIZZA » ;

- Précise que le véhicule équipé pour la cuisson et la vente des pizzas stationnera sur la bascule seulement les dimanches après-midi et en soirée. Il devra ensuite libérer l'emplacement.
- Qu'un contrat d'occupation privative du domaine public (sur environ 20m²) sera pris par M. Le Maire.
- Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à émettre le titre correspondant à l'encontre de M. Olivier DUBOURVIEUX pour l'entreprise « MARIUS PIZZA » ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire.

3°) ASSAINISSEMENT/ POSTES DE RELEVAGE/ CONTRAT D'ENTRETIEN 2016

M. le Maire rappelle qu'il a été constaté, par le passé, des défaillances du poste de relevage situé au Pont (ou poste de refoulement) du réseau d'assainissement collectif. Afin d'y remédier, il a été conclu, depuis 2006, un contrat annuel d'entretien des deux postes de relevage du service (celui du Pont et celui du Puy). Il a reçu le planning et le contrat d'entretien pour 2016 et le communique à l'Assemblée.

► Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de faire appel à la SARL PERIGORD ASSAINISSEMENT d'AGONAC (24) afin qu'elle réalise les nettoyages des postes de relevage du réseau d'assainissement collectif (une fois par an pour le poste du « Puy » et deux fois par an pour le poste du « Pont »)
- autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire

Délibéré à l'unanimité.

4°) DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT COMME DELEGUE TITULAIRE OU SUPPLEANT AUPRES DES DIFFERENTS SYNDICATS SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER

M. Le Maire explique à l'Assemblée que comme il l'avait évoqué lors du dernier Conseil, suite à la démission du conseiller Mr Laurent MAZIERE, il convient de désigner son remplaçant auprès des différents syndicats :

► Le Conseil Municipal désigne comme délégués syndicaux :

☞ Pour le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Chapelle Faucher (SIAEP) Suppléant : M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD

☞ Pour le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Thiviers (S.I.T.S.) Suppléant : M. Henri

ROBERT

☞ Pour le SMCTOM compétence voirie et ordures ménagères Titulaire : M. Bernard MOIRAND, Suppléant : M. Claude BERSAC

☞ Pour le Syndicat d'Electrification (SDE24) Suppléant : M. Bernard MOIRAND

☞ Pour le Syndicat à Vocation Scolaire (SVS) Suppléant : M. Thierry DENEPOUX

☞ Pour le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Nontron (S.I.T.S) Suppléant : M. Claude

BERSAC

☞ Pour le Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)

Titulaire : M. Claude BERSAC

Suppléant : M. Bernard MOIRAND.

Délibéré à l'unanimité.

5°) SDE 24 AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Le Maire présente le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public,

► Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve :

- L'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant,
- Autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24
- Autorise le Maire ou son Adjoint à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Délibéré à l'unanimité.

6°) RAPPORT DES REUNIONS

Mme Sylviane NEE fait le point sur les différentes réunions qui ont eu lieu au sujet du tissu scolaire et des communes nouvelles. Elle informe que la population de Milhac de Nontron, après consultation, a voté contre la création d'une commune nouvelle avec les communes de La Chapelle Faucher et Villars.

Par ailleurs, une réunion a eu lieu à la Mairie de Saint Pierre de Côte pour faire un état des lieux des RPI limitrophes et une autre réunion aura lieu le 9 février à la Mairie de Saint Jean de Côte sur une éventuelle création de commune nouvelle.

Elle demande qu'un Conseil Extraordinaire soit convoqué pour discuter de la chartre et du projet de territoire, et décider en amont de ce que l'on veut ou ne veut pas pour notre propre commune.

M le Maire demande que la réunion se fasse après celle de Saint Jean de Côte. Une date a été fixée au vendredi 19 février à 20h30.

7°) DISCUSSION AUTOUR DU POSTE D'ATSEM DE LA CHAPELLE FAUCHER

Mme Céline REJASSE informe le Conseil de ses différentes conversations téléphoniques avec le service Transport du Conseil Départemental et la Sous Préfecture sur le devenir du RPI et du SVS suite au départ annoncé de la Commune de Saint Front d'Alemps à la rentrée prochaine.

Procédure à suivre : Après décision de l'Académie sur la carte scolaire mi-mars, Il faudra refaire – ou modifier - les statuts du RPI et du SVS qui devront ensuite être validés par la Préfecture. Si l'existence du SVS est remise en question, l'une des communes devra prendre en charge le transport scolaire en partenariat avec le Conseil Départemental. Quoiqu'il en soit, les frais actuellement assumés par le SVS (ATSEM et Transport scolaire) devront être partagés pour majorité entre les 2 communes restantes (La Chapelle Faucher et Saint Pierre de Côte).

Lors de précédentes réunions du SVS, l'idée d'un rattachement de l'ATSEM de l'école maternelle à La Commune de La Chapelle Faucher a déjà été évoqué. Son emploi est aujourd'hui financé par le SVS (soit à 3 parts égales part les communes de Saint Front D'Alemps, Saint Pierre de Côte et La Chapelle Faucher). Céline REJASSE demande si le Conseil serait d'accord pour ce transfert sachant qu'il y aurait un surcoût pour la commune. Le Conseil se dit favorable si ce transfert est nécessaire.

M. le Maire clos les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le Maire,
Christian MAZIERE.

